



## Procès-verbal

**3<sup>re</sup> assemblée ordinaire 2021 du Conseil de quartier des Châtels**

**Mercredi 5 mai 2021 à 19 h 15**

**Rencontre en visioconférence**

### **Étaient présents**

M. Louis Lefebvre, Président  
M. Jean-Claude Falardeau, trésorier  
M<sup>me</sup> Isabelle Chabot, Secrétaire  
M<sup>me</sup> Katia Gaudreault, administratrice  
M<sup>me</sup> Jennifer Vachon, administratrice

### **Étaient également présents**

M. Raymond Dion, conseiller du district Loretteville-Les Châtels, président du Conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles  
M. Guillaume Langevin, conseiller en urbanisme (planification stratégique du territoire)  
M. Alain Marcoux, Ingénieur, Service de l'ingénierie (Division de la réalisation des projets de fonctionnalité)  
Mme Sophie Tremblay-Gratton, Conseillère en architecture de paysage, planification de l'aménagement et de l'environnement (Développement durable)  
Mme Nathalie Cournoyer, Urbanisme, Gestion territoire  
Sébastien-j Girard, Conseiller en développement économique, Développement économique et grands projets  
Guillaume Bédard, Ingénieur, Service de l'ingénierie  
François Saint-Pierre, technicien en génie civil, Service de l'ingénierie  
Karine Hudon, Architecte-paysagiste, Planification de l'aménagement et de l'environnement (Développement durable)  
Suzanne Hamel, Chef d'équipe – Développement et aménagement du territoire (Développement durable).  
M. Jean-Sébastien Mathon, conseiller en consultations publiques  
Mme Myriam Boucher, Secrétaire de soutien

**IL Y A QUORUM**

## Ordre du jour adopté

21-03-01	Ouverture de l'assemblée	19 h 15
21-03-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 21
21-03-03	Séance d'information - <a href="#">Espace d'innovation Chauveau : État de situation concernant le bassin de rétention</a>	19 h 25
	Retour sur la séance de travail sur la sécurité routière	20 h 30
	Suivi des dossiers du conseil d'administration :	20 h 50
21-03-04	a. Gestion du parc Montchâtel (plainte et suivi Ville) b. Résolution commune avec Loretteville pour piscines et parcs c. Piscine dans le secteur du parc de la Chaumière	
21-03-05	Période d'information du conseiller municipal	21 h 15
21-03-06	Questions et commentaires du public	21 h 25
21-03-07	Cooptation	22 h 00
21-03-08	Nomination des postes du conseil d'administration	22 h 10
21-03-09	Fonctionnement du conseil a. Trésorerie et déboursés b. Résolution pour le secrétariat de soutien c. Correspondance	22 h 21
21-03-10	Adoption du procès-verbal de la rencontre du 3 mars 2021	22 h 24
21-03-11	Divers	22 h 26
21-03-12	Levée de l'assemblée	22 h 28

### **21-03-01 Ouverture de l'assemblée**

Le quorum étant constaté, l'assemblée est ouverte à 19 h 15.

M. Lefebvre remercie les citoyens de leur présence ainsi que les gens de la Ville de Québec qui viennent présenter le projet du bassin de rétention de l'Espace Innovation Chauveau. Il se présente et présente les autres membres du conseil de quartier Des Châtels. Il assure aux citoyens que les membres font un travail formidable pour avoir un quartier viable et agréable à vivre.

Les administrateurs ont été témoins d'un article dans le Journal de Québec concernant les nouveaux bassins aquatiques. Un des secteurs ciblés est le secteur Des Châtels, M Dion pourra nous en parler plus en détail. M. Lefebvre avoue être assez optimiste. Il rappelle la contribution de M. Falardeau, Mme Isabelle Chabot, Mme Louise Gosselin, Mme Suzanne Walters et lui-même pour recueillir 600 noms pour la pétition en faveur d'une piscine extérieure au parc de la Chaumière. Il raconte aussi que la pétition a été présentée à la direction de la mairie où M Labeaume a dit qu'il allait regarder la pétition. Les membres sont revenus à la charge avec le dossier au conseil d'arrondissement. M Lefebvre en profite pour féliciter son équipe pour ce dossier. Lui et son équipe souhaitent consacrer autant d'effort pour le dossier de la sécurité routière.

### **21-03-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

M. Louis Lefebvre fait la lecture de l'ordre du jour.

- a. Gestion du parc Montchâtel (plainte et suivi Ville)
- b. Résolution commune avec Loretteville pour piscines et parcs
- c. Piscine dans le secteur du parc de la Chaumière

Les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour au point 8 :

- Aucun

Par une proposition de M. Falardeau, appuyé par M<sup>me</sup> Chabot, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### **21-02-03 Séance d'information pour l'Espace Innovation Chauveau**

M. Mathon fait une brève présentation pour le fonctionnement de la rencontre avec ZOOM pour les participants.

On explique que suite aux présentations, il y aura des tours de parole pour les citoyens et citoyennes.

M. Mathon fait la présentation des intervenants principaux et explique aussi qu'il y a un panel de personne qui est là pour répondre aux questions des citoyens.

M. Bédard remercie les citoyens et citoyennes pour leur présence. Il fait la présentation des interventions sur les aménagements au ruisseau Sainte-Barbe. On fait tout d'abord une petite mise en concept de la présentation, on explique la localisation : Portion au sud : Espace Innovation Chauveau phase 1 on y retrouve l'entrepôt Simons, le bâtiment de Panthera et les terrains du groupe Dallaire.

Mise en contexte : Il y a une problématique d'écoulement des eaux dans le développement donc il a été convenu d'aménager un bassin de rétention.

M. Marcoux anime la présentation des plans dans les derniers mois et les interventions sur le ruisseau Sainte-Barbe. On y fait 3 interventions. Le bassin de rétention principale du ruisseau Sainte-Barbe est la plus grosse intervention et la première. En second vient la décanalisation d'une portion du ruisseau et finalement, il y aura amélioration pour rendre permanent le bassin Gastonguay.

Plan d'ingénierie préliminaire, sans aménagement :

Zone de conservation et zone tampons : les bandes végétales seront conservées en grande majorité. La zone tampon sera reboisée. Le bassin doit être en lien avec le ruisseau : une entrée et une sortie sont nécessaires. Il y aura un ouvrage de contrôle à la sortie du bassin près du parc de la Chaumière et non vis-à-vis les résidences.

Naturalisation des cours d'eau : on condamne la conduite et le ruisseau sera à l'air avec une bande riveraine – aménagement au point de vue écologique.

Bassin Gastonguay : Le bassin existant profitera d'aménagement pour le rendre permanent et il sera aménagé pour être intégré au secteur. Les accès en enrochement seront retirés et replacés sur le terrain et non sur le boulevard Couture. Des plans d'aménagement seront réalisés et présentés en temps et lieu.

On fait une présentation de l'échéancier des travaux.

La construction du bassin débutera dès la fin de l'année.

Mme Tremblay-Gratton anime la présentation sur l'intégration paysagée du bassin

Elle fait un retour sur les consultations publiques en rappelant les grandes lignes.

Elle présente ensuite la vision qui a mené aux critères d'aménagements

On a établi 3 stratégies d'aménagement d'écran végétal entre l'Espace Innovation Chauveau et le quartier limitrophe :

Stratégie 1 : Succession d'écrans, l'Espace Innovation Chauveau se retrouve donc au 4e plan.

- Sur 30 mètres – alignement des conifères pour un effet durant les 4 saisons
- Bouton végétalisé –
- Plantation d'alignement d'arbres feuillus et conifères
- 200 m d'espace végétalisé

Stratégie 2 : connexions entre les quartiers et l'Espace Innovation Chauveau

- À partir du parc de la Chaumière et de la rue de l'Astrolable : un lien cyclable et piéton
- Parcours d'intérêt au pourtour du bassin
- Accès piétons secondaires
- Pente douce vers le bassin par souci de sécurité

Stratégie 3 : intégration paysagère

- Renaturalisations de la zone tampon
- Faune et flore
- Verdissement du bassin

On a basé l'aménagement sur 3 grands principes : écran visuel, connexion, intégration paysagère.

La présentation se termine sur ces éléments.

Les citoyens et citoyennes sont invités à poser leurs questions aux intervenants de la Ville de Québec.

Question : J'aimerais savoir si l'approche naturelle végétale sera présente pendant toutes les phases (secteurs de la rue Conrad Vernier des musiciens). Le Quartier est dans la dernière phase et profite présentement d'un beau boisé et de faunes présentes et de beaux sentiers. Est-ce que la végétation va être conservée ? En fait pour la phase 3 est-ce que l'aspect naturel sera conservé.

Réponse : La phase de végétalisation est seulement pour la portion du bassin de rétention. Pour les phases subséquentes, il n'y a rien à présenter ce soir. L'intention est d'intégrer les ouvrages du ruisseau Sainte-Barbe. Pour la phase 2 et 3, on regarde de nouvelles façons de faire pour les bassins de rétention, de zone tampon et les espaces verts. Cependant, les discussions pour les phases 2 et 3 sont vraiment embryonnaires, cela dit, les pratiques présentement implantées seront conservées. D'ailleurs, pour la phase 3, on veut conserver une zone tampon, donc c'est la ligne directrice qui est adoptée pour les prochaines phases. Tout ce qui a été fait à date pour le développement de l'Espace Innovation Chauveau c'est la carte maîtresse pour le reste. On ne peut pas dire ce qu'on va conserver pour les futures phases, mais on veut s'assurer que ce soit écologiquement responsable même si c'est un aménagement industriel.

Question : 3 stratégies, ce sont des arbustes qui seront implantés le long des sentiers à l'extrémité de la rue George Émile Lapalme, est-ce que ça ne serait pas mieux des arbres?

Réponse : Il y aura 2 strates végétales, les arbres ont un grand déploiement et c'est efficace pour cacher en hauteur, mais pour faire un rideau vert on plante aussi des arbustes pour fermer la base et ce sera un mélange de feuillus et de conifères. Dans la zone tampon, on crée un alignement naturel de conifères, donc peu importe où on se retrouve dans le quartier résidentiel, on s'assure qu'il y a toujours un conifère dans la ligne de vue. Concernant la distance entre les résidences et les bâtiments industriels on retrouve 3 zones : la zone de conservation de 10 à 15 mètres, ensuite il y a une zone tampon d'environ 40 mètres et la marge de recul du bassin peut aller jusqu'à 60 mètres selon la ligne de coupe.

Question : On remarque que des maisons plus au nord profitent d'une zone boisée moins profonde.

Réponse : Présentement on a un plan schématique, mais dans les plans plus précis il sera très important de s'assurer que l'écran soit aussi généreux pour les résidents au nord et au sud du bassin.

Question : La présentation était bonne du point de vue visuel, mais la question est plus au niveau du bruit et des senteurs. Est-ce que c'est possible de doubler les arbres ou de repousser la zone entre le parc et les maisons. Avant l'Espace Innovation Chauveau, c'était un bois à l'arrière, maintenant c'est seulement beaucoup de bruit. Ce qu'il y aura par la suite, après le bassin, on ne sait pas ce que ça va sentir, quel bruit nous allons entendre, si ce sont des entrepôts et il y a des quarts de nuit et de jour, comment on va faire pour diminuer le bruit. Est-ce possible de doubler l'espace tampon. À la base les

arbres ne devaient pas être coupés, mais ils ont été coupés quand même. Avant c'étaient des oiseaux, maintenant ce sont des bruits de chantier et de camions à benne qui reculent. Est-ce qu'on peut doubler les arbres, doubler l'espace tampon. On ne peut pas prévoir ce qu'il y aura dans ce développement, est-ce que ce seront des produits chimiques est-ce que des senteurs s'échapperont de ce secteur. On apprécie ce qui est fait point de vue visuel, mais est-ce que c'est possible de faire plus pour diminuer le bruit et les senteurs.

Réponse :

Espace entre les résidences et les bâtiments : La bande tampon a été maximisée pour conserver la zone tampon du groupe Dallaire. Le bassin est un ouvrage important très massif et prend beaucoup de place. De ce fait, les bâtiments sont plus loin des résidences que ce qui était prévu à l'origine et on conserve toute la bande boisée va être conservée.

Mesure d'atténuation du bruit : Au niveau sonore, depuis le lot privé des résidences de la rue George Émile Lapalme jusqu'au bâtiment de l'Espace Innovation Chauveau on compte 200 mètres générés par le bassin qui sera revégétalisé avec des butons et des alignements d'arbres, feuillus et conifères et des arbustes. On est assez sûr qu'au niveau sonore ce sera suffisamment atténué. On ne parle pas de plantations horticoles, mais de restauration du milieu donc on est sûr que la faune et la flore vont se réinstaller tranquillement. Dans tous les cas, les préoccupations sonores sont bien entendues et c'est dans les priorités de l'équipe d'aménagement de réduire les bruits venant de l'Espace Innovation Chauveau.

La prémisses de la plantation doit avoir un impact visuel, mais aussi les impacts de son. Le choix des plantations est fait dans cette optique pour avoir des impacts d'atténuation rapide. Il faut savoir aussi que l'eau du bassin est l'eau du ruisseau donc c'est de l'eau propre et l'eau va s'y retrouver de façon temporaire. Ce sera surtout un espace naturel avec de la végétation.

Question : Est-ce que la bande tampon était aussi large tout le long de la rue George Émile Lapalme ? Aussi, est-ce que les arbres centenaires qui n'ont pas été coupés seront conservés ?

Réponse : La zone tampon se rend jusqu'à l'extrémité du bassin et est d'une largeur de 30 mètres sur toute sa longueur. À l'endroit où l'espace entre les résidences et le bassin est plus étroit, il y aura plus d'arbres pour compenser. En effet, les arbres centenaires qui n'ont pas été coupés seront conservés.

Question : À quel moment les arbres seront plantés, parce qu'avant qu'ils deviennent matures ça va prendre du temps. Dernière chez eux, les arbres ont tous été coupés et ils sont directement dans le dos de Simons donc ils entendent les bruits de chantier toute la journée. Ça fait déjà 5 à 6 ans qu'il y a beaucoup de bruit et si les arbres sont plantés seulement dans 2 ans, le temps qu'ils deviennent matures, c'est encore une autre 5 à 6 ans de bruits. Le plan d'aménagement semble très bien et très joli, cependant, planter un arbuste de 30 centimètres comparativement à un arbre de 3 mètres le visuel devient important. Quelles sont les espèces d'arbres qui seront plantées et est-ce que ce plan sera respecté? À la base on devait tout protéger, mais jusqu'à maintenant rien n'a été respecté.

Réponse : La plantation des arbres devrait venir à la toute fin des travaux ce qui signifie vers la fin de l'année 2022 ou au début de l'année 2023. Mais on va voir si une première phase de plantation pourrait débuter en 2022. Pour la plantation des arbres : plusieurs

stratégies sont étudiées. Les plus gros arbres ont plus de difficulté à s'implanter dans le temps, mais les plus petits arbres ont un plus grand potentiel d'implantation dans le milieu et ainsi ils ont plus de chance de devenir massifs. La Ville de Québec à la fin 2020 a acheté le terrain pour le bassin de rétention. Les appels d'offres pour les plans pour l'aménagement du bassin seront donnés dans les prochains jours. Les plans devraient être semblables à ce qui est présenté ce soir. Le concept est préliminaire et démontre les grandes lignes, mais pour les grandes orientations on va tenir le cap.

Question : Le sentier fait presque le tour du bassin, pourquoi il ne fait pas le tour? En quoi le pont peut venir restreinte l'équipement. Est-ce que le pont pourrait être une option.

Réponse : il y a une entrée du ruisseau dans le bassin qui empêche de faire la boucle et aucun de lien qui a été prévu. Pour ce projet, on ne parle pas d'un ponceau, mais vu l'ouvrage d'ingénierie ce serait un pont avec toute la structure qui est beaucoup plus dispendieux. Le sentier sert principalement pour l'entretien du bassin, le sentier piéton est un peu fait par opportunité on a privilégié un lien avec le parc de la Chaumière plutôt que la boucle du bassin de rétention.

Question : Qu'est-ce qu'on va entendre? Certaines portes d'entrée sont placées sur le côté des entrepôts. Les entrepôts de pneus vont desservir tout l'est du Québec, il y aura sûrement beaucoup de va-et-vient. Est-ce qu'on a tenu compte que la rue John Simons est plus élevée? Que les édifices de l'Espace Innovation Chauveau seront surélevés d'environ 3 mètres par rapport au quartier résidentiel. Il faut aussi tenir compte que les maisons du quartier résidentiel ont majoritairement 2 étages, donc on doit aussi voir la ligne de vision à partir du deuxième niveau.

Réponse : D'un point de vue visuel, les bâtiments de l'Espace Innovation Chauveau ne sont pas assez haut pour dépasser les 3 écrans végétaux prévus. Les arbres seront à grand déploiement on parle de plus de 8 mètres pour les essences choisies. Au niveau sonore, on va en rediscuter à l'interne pour avoir une réponse plus précise que ce qu'il y a ce soir comme raison.

Commentaire d'un citoyen pour les détails de design: Si les îlots pouvaient être plus allongés ou plus hauts, ça pourrait sûrement aider.

Question : Le ruisseau sera décanalisé mais seulement en partie, certaines portions du ruisseau demeureront canalisées ?

Réponse : la seule partie qui est décanalisée est la section présentée par la Ville de Québec. Le bassin est là pour dévier la crue, mais il y aura toujours de l'eau qui va couler dans le ruisseau. Lorsque le ruisseau sera à pleine capacité, au lieu de déborder, le trop-plein ira vers le bassin de rétention.

Question : Est-ce qu'il y aurait possibilité de modifier le zonage de l'Espace d'Innovation Chauveau pour amener leurs portes de garage à l'avant ou avoir des murets pour le son?

Réponse : Avant de modifier le zonage, il y a des choses qui ont été demandées aux promoteurs tels qu'implantés des conifères pour faire des barrières 4 saisons, mais aussi pour créer une bonne barrière pour le son et aussi les talus du côté du bassin. Dans l'aménagement des bâtiments, les promoteurs devaient tenir compte des hauteurs des bâtiments. Les bâtiments doivent respecter les limites de hauteurs prescrites par la Ville de Québec qui découlent des consultations publiques et ateliers faits précédemment.

Par rapport au son qui pourra être coupé, on pourra voir ce qu'il est possible de faire. On

a, un Plan d'Implantation et Intégration Architecturale (PIIA) pour ce secteur donc on va aller voir ce qui peut être ajouté pour la conception des bâtiments. Aussi au fur et à mesure qu'il y aura des bâtiments, ils se couperont le son eux-mêmes. On va voir avec les architectes ce qui pourra être fait pour allonger le mur à l'arrière pour protéger du son puisqu'avoit les débarcadères en façade des bâtiments ce n'est pas possible parce qu'il n'a pas l'espace nécessaire pour le virage des camions.

Question: Préoccupation concernant l'échéancier de construction pour le projet de la Ville de Québec compte tenu de l'immense montagne de terre qui se trouve à l'emplacement du futur bassin. Le citoyen est inquiet à savoir où la terre, qui est présentement sur le terrain, sera disposée, particulièrement d'un point de vue environnemental. Il ne faudrait pas que la terre soit disposée dans les secteurs boisés au nord de l'Espace Innovation Chauveau ce qui ferait énormément de dommage sur la flore existante. Comment la Ville de Québec fera pour s'assurer que tout est fait selon les normes ?

Réponse : Le terrain est acheté et les sols qui sont excavés seront gérés selon les normes de la Ville de Québec et les mesures environnementales en vigueur. Malheureusement, on n'est pas au courant de ce qui se passe sur le terrain. On assure qu'un inspecteur de la Ville de Québec ira sur place pour aller voir ce qui se fait sur le terrain et aviser le Groupe Dallaire pour que le tout soit fait dans les règles de l'art. On va s'assurer que ce ne sera pas disposé sur les terrains en amonts.

Question : Concernant la zone tampon, on évalue à combien d'années avant que les arbres soient matures.

Réponse : Ça dépend des essences qui seront choisies, mais la vitesse de déploiement des arbres sera tenue en compte lors du choix des espèces. En effet, ça ne pourra pas être très rapidement. On va trouver un juste équilibre entre des arbres qui seront matures plus rapide et d'autres prendront plus de temps à venir mature. On parle par contre d'une maturité dans une fenêtre de plus de 5 ans. On va aussi travailler la topographie pour pouvoir aller chercher un maximum de hauteur pour les végétaux comparativement à s'ils avaient été à la hauteur naturelle. Ce qui aidera au niveau visuel, mais aussi au niveau sonore. On voit aussi l'intérêt de travailler les arbres feuillus et les conifères puisque les feuillus peuvent aller chercher une maturité beaucoup plus rapidement que les conifères d'où l'importance de l'équilibre.

Question : Le dernier comité de consultation devait être à la base technologique, présentement il y a un entrepôt de pneu qui n'est clairement pas technologique, pourquoi la Ville déroge dès le premier bâtiment.

Réponse : L'espace Chauveau a été fait pour accommoder le groupe Simons, un choix du maire au lieu de 6500 portes résidentielles. Si le bâtiment de Simons est un entrepôt, quand ils ont défini les types d'usages, ce qu'on a concédé à Simons comme entrepôt de distribution, on se doit de le concéder au Groupe Dallaire. À partir du moment où on concède un type d'usage, on est obligé de l'accorder aux autres. On ne peut pas refuser un permis à un usage qui est conforme à la réglementation. Comme un centre de distribution demeure un centre de distribution, que ce soit Simons ou un entrepôt de pneus, le groupe Dallaire s'est vu bénéficier du zonage accordé à Simons.

Question : Lors de la consultation, on parlait d'industrie I1 (silencieuse), mais ce n'est pas défini pour les phases 2 et 3. Est-ce que ce sera encore le cas pour les phases subséquentes.

Réponse : Pour la première phase, au niveau du zonage, la volonté est de créer un



espace technologique et d'attirer des entreprises de hautes technologies. Il faut aussi savoir que les centres de distribution sont des centres qui demandent une certaine capacité à opérer de la machinerie donc demandent un certain niveau de compétence pour opérer les équipements, ça reste donc des entreprises avec un bon niveau d'emploi. Les entreprises de distribution restent des entreprises avec des activités intérieures avec de l'entreposage intérieur, donc les impacts visuels sont réduits. Le groupe Dallaire est au courant des intentions que la Ville de Québec privilégie pour le terrain, mais vu que les entreprises de distributions peuvent s'implanter, c'est impossible de promettre qu'il n'y aura pas d'autre centre de distribution. Des normes s'appliquent sur la gestion du bruit. L'impact des activités ne doit pas sortir des terrains. La zone industrielle doit avoir un impact sonore très faible. La pandémie fait en sorte que le bruit ambiant est plus faible qu'habituellement, mais le bruit généré par la construction est amplifié sans minimiser les bruits de construction dérangeant pour les citoyens.

Question : Le zonage est-ce qu'il y a possibilité qu'il soit modifié pour enlever les centres de distribution pour préserver pour les futurs phases? Pour les écrans visuels est-ce qu'il est possible que la zone entre le bassin et les entreprises soit élargie pour pouvoir y implanter plus de conifères (niveau 3 des écrans visuels) ?

Réponses : Oui, il y aura des conifères, on s'assure qu'il y ait des conifères soit dans le plan 2 ou le plan 3. On va s'assurer qu'il y aura toujours des conifères entre les maisons et le bassin et aussi s'assurer que toujours au moins un conifère soit dans la ligne de vu de chaque résidence en plus de maximiser avec les talus. Les consultants feront des plans de manières plus précises et le message entre l'égalité de la largeur de la zone tampon et l'importance de l'écran visuel est bien entendu. Il est bon de préciser que les conifères ne seront pas implantés en ligne, on ne parle pas de haie, mais d'implantation plus naturelle. Il est difficile de modifier la zone étant donné que le bassin a un volume fixe et ne peut pas être réduit. Au niveau de l'exécution devrait mettre les efforts sur les talus pour maximiser le terrain et mettre le plus de conifères possible. Pour le zonage, il sera difficile de changer le zonage parce qu'il y a déjà plusieurs projets de déposer du côté est et ils deviendraient tous dérogoires. Mais tous les impacts sonores et vibrations sont très normés, toutes les activités doivent être contenues dans les bâtiments.

Pour les phases 2 et 3, particulièrement du côté est, on va travailler pour avoir des entreprises de hautes technologies en plus de toutes les mesures d'atténuation écologique et d'aménagement, zone tampon, de conservation de bandes boisées et bandes riveraines. Pas de nombre maximum des aires de déchargement, c'est la dimension du terrain et du bâtiment qui limite le nombre de portes.

Question : Les bâtiments qui vont se construire dans le futur, s'il y a un va-et-vient des camions jour et nuit cela n'a pas le même impact que si c'est dû 8h à 16h. C'est ce qui est le plus inquiétant, le son est le plus agressant et ça devient insupportable. Il y a aussi les inconvénients reliés à la poussière.

Réponse : Normalement il y a des normes pour les heures de travail entre 7h30 et 19h. Pour la poussière, tout est réglementé à la Ville de Québec et le groupe Dallaire doit les respecter et la Ville de Québec va les respecter. Il faut aussi comprendre que durant la construction, il va y avoir des camions et des pelles, il y aura du camionnage et des bruits de chantiers. Tandis que quand on parle d'exploitation du centre de distribution, on comprend que Simons fonctionne 24h / 24h, mais on ne sait pas pour les autres. Actuellement, il n'y a pas de réglementation pour empêcher la circulation la nuit. La Ville de Québec peut intervenir sur le niveau sonore et le niveau de poussière et si jamais ça excède le niveau sonore de la réglementation on peut intervenir, mais pas sur la période de livraison.

M. Mathon propose de donner son adresse courriel pour les questions qui demeurent en suspens et les questions seront répondues par courriel.

On remercie les intervenants de la Ville de Québec qui sont intervenus. On a parfois des petites déceptions pour les réponses données, mais au moins on a des réponses et les interventions ont été transparentes.

M. Dion remercie les citoyens qui se sont donné la peine de venir pour la soirée d'intervention. Il est disponible par courriel et ouvert à répondre aux questions des citoyens. Il en profite aussi pour remercier toutes l'équipe de la Ville de Québec qui ont répondu à l'appel en étant en grand nombre et qui ont répondu et prit en notes les propositions des citoyens.

On invite les citoyens qui le désirent à demeurer pour le reste de la séance.

#### **21-02-04 Retour sur la séance de sécurité routière**

Le lundi 3 mai, les membres du conseil de quartier Des Châtelers se sont rencontrés concernant le projet pour la sécurité routière. M. Lefebvre a parlé à Mme Bucica pour les stèles, elle suggère de préparer le projet sans la stèle, mais elle continue de mettre de la pression.

Mme Chabot se demande s'il y a des règles à suivre concernant la publicité lorsque des fonds sont utilisés. Il serait intéressant de pouvoir utiliser la publicité sur Facebook parce que ça permet de faire connaître nos publications, nos activités pour le projet de la sécurité routière, mais aussi, de faire connaître notre page du conseil de quartier, on atteint donc plusieurs objectifs. On se demande si c'est possible de cibler seulement le secteur Des Châtelers, on propose de le tester. M. Lefebvre relancera Mme Bucica pour avoir la confirmation pour la publicité.

On a préparé un tableau avec chacune des compagnies pour les affichettes et Mme Vachon présente les recherches pour les affichettes.

M. Dion propose de faire un contexte pour le projet de sécurité routière pour les citoyens qui assistent à la séance.

M. Lefebvre fait une présentation sommaire pour le contexte pour le projet de sécurité routière. La Ville de Québec a un gros programme de sécurité routière sur tout son territoire. La particularité du projet est que les conseils de quartier sont impliqués et que chacun d'eux devait présenter un projet et le soumettre à la Ville. Les conseils de quartier sélectionnés bénéficient d'une petite subvention pour mener à bien leur projet. Le projet du conseil de quartier Des Châtelers a été accepté. Celui-ci consiste à faire de la prévention sur des rues en y plaçant des affichettes. Les premières rues sélectionnées sont les boulevards Couture et Gastonguay.

Au bénéfice des citoyens présents, on est content que vous soyez présent et ça nous encourage à continuer.

On propose de faire préparer les affichettes « clés en main » donc avec la compagnie AFFICHEZ. On propose de faire faire 75 affichettes de dimension 24" x 20". Les frais de montage servent à faire le design sur la bonne dimension. Mme Gaudreault propose son aide pour aller chercher les affichettes.

M. Lefebvre présente ses membres qui travaillent fort et explique qu'il y aura une

sensibilisation pour la vitesse pour certaines rues. Il encourage les citoyens à faire des propositions de rue et à s'abonner à la base Facebook.

Des tracs en papiers pourraient être distribués, mais on explique que des tracs en papier peuvent être polluants et les gens ne les conservent pas. On mise plutôt sur la publicité dans le journal et sur Facebook. Les montants restants après le paiement des affichettes seront conservés et il y aura une rencontre ultérieure pour la suite des choses.

M. Falardeau rappelle que ceux qui se déplacent pour le conseil de quartier ont droit à un montant de 0.45\$ du kilomètre.

#### **21-02-04 Mise à jour des dossiers du conseil de quartier**

##### **A) Gestion du Parc Montchâtel (plainte et suivi Ville)**

Le monsieur qui a fait la plainte, M. Asselin, est revenu et il a encore des photos qui prouvent que les demandes ne sont pas respectées. M. Dion explique qu'à long terme il y a beaucoup de chance que le problème soit résolu et adressé, mais à court terme on remarque les interventions qui brisent les arbres et les interventions qui détruisent l'écologie. On parle ici de vandalisme, la plainte a été rouverte et M. Dion désire que ça bouge rapidement. Il y a beaucoup d'adeptes qui s'encouragent et il y a de l'argent qui est donné pour créer les aménagements qui détruisent la flore. On propose d'organiser une rencontre avec la Ville de Québec à la séance de juin, on pourra leur parler de la résolution et du travail qui a été fait.

##### **B) Résolution et communication commune des conseils de quartier de Loretteville et des Châtelés (plan quinquennal)**

M. Lefebvre tient à expliquer aux citoyens présents que le conseil de quartier Des Châtelés et celui de Loretteville ont dénoncés la disproportion des montants accordés au territoire de Val-Bélair et de Saint-Émile comparativement au secteur Loretteville et Des Châtelés.

##### **C) Piscine**

La demande pour la Chaumière a été reçue et sera étudiée sous peu. M. Dion a eu de la difficulté à avoir accès au plan directeur pour l'étude sur la piscine Des Châtelés. La présentation demandée en 2019 a été annulée et depuis ce temps il n'y a pas de retour de la Ville de Québec. M. Dion a donc fait un avis de proposition. Concernant la surface du parc de la Chaumière a triplé depuis 2016. Il y a dorénavant beaucoup de potentiel sur le terrain qui est très grand. Le plan directeur confirme la très grande nécessité d'une piscine dans le secteur Des Châtelés. Les travaux pour la nouvelle piscine pourraient débuter en 2023.

La disposition administrative du PIQ demeure telle quelle, M. Dion avait demandé les travaux pour 2022, mais ceux-ci ont été inclus pour 2023. M. Dion remercie tous ceux qui se sont impliqués dans le dossier depuis 2015 avec Mme Vachon et les efforts auprès du service aquatique et les tentatives d'acquisition de terrain. Maintenant on a un super grand parc qui nous appartient et on espère en faire un parc de destination. C'est certain que d'ici 2023 les plans peuvent changer, notamment avec les élections. M. Dion encourage de faire une proposition et d'envoyer les propositions d'aménagement pour le parc réalisé au sein du conseil de quartier par Mme Gaudreault au service des loisirs. Compte tenu du grand espace, le parc pourra être aménagé avec plusieurs genres de jeux, qui pourra être relayé au service des pacs.

Mme Chabot s'inquiète que, si on a poussé les travaux en 2023, le projet soit relayé aux oubliettes? On attend toujours la personne de la Ville de Québec qui doit venir nous faire un topo de ce qui est au goût du jour. On demande à M. Mathon d'organiser une rencontre avec les gens de la Ville de Québec des bassins aquatiques et des parcs.

M. Mathon explique que la demande du projet est analysée et qu'un retour est prévu sous peu. Il propose de faire une résolution pour aller de l'avant avec ce projet.

#### **Résolution 21-CA-04**

Le conseil de quartier demande de rencontrer le responsable des services aquatiques et des parcs à la séance de juin pour avoir plus d'explications au sujet du plan directeur.

Mme Chabot propose et Mme Vachon seconde.

M. Lefebvre propose de parler avec M. Verrette.

D) Suivi de résolution

Il y a quelques mois, le conseil de quartier a fait une résolution pour une stèle de vitesse pour l'école Saint-Claude, l'école La Chaumière et l'école Notre-Dame des Neiges. La demande n'a pas de réponse à ce jour. M. Mathon contactera Mme Caroline Larouche et mettre M. Dion en copie.

#### **21-02-04 Période d'information du conseiller municipal**

M. Raymond Dion explique qu'il a déjà abordé les sujets de la piscine et du parc Montchâtel dans les points précédents.

M. Dion souligne qu'il y aura une distribution d'arbre en fin de semaine, on parle de +/- 500 arbres et le point de chute est l'Arena des 2 glaces à Val-Bélair entre 8h30 à 11h00.

M. Lefebvre demande s'il y a des développements pour le secteur Pincourt. M. Dion n'a pas de développement en ce moment.

#### **21-01-05 Questions et commentaires du public**

Question : Merci pour l'intérêt pour le parc Montchâtel, le citoyen explique qu'il en est à sa troisième plainte en 2021. Le problème n'est pas les vélos, c'est surtout la destruction de la partie zonée parc. La Ville de Québec a quand même une responsabilité. Des citoyens font des trous et font des ponts, on développe un parc de vélo de montagne et sans respect pour la nature. Il y a aussi les gens qui se rassemblent dans le parc et qui laissent trainer leurs déchets, beaucoup de déchets. Ce sont des citoyens qui ramassent, on tient d'ailleurs à les remercier. On propose que quand on voit des choses interdites, il est bon de le souligner.

M. Dion assure M. Asselin que le dossier a été relancé et c'est dans les mains du responsable des parcs. Il y aura rencontre avec un plénier. Il y a des moyens à court terme pour cesser les actes qui détruisent la flore. Il y a présentement du vandalisme et il faudra que ça cesse. Le directeur de l'arrondissement est prévenu que M. Dion ira jusqu'au bout et réitère qu'il ne peut pas accepter ça en plus d'un élu qui participe au vandalisme.

Une citoyenne fait une suggestion pour un aménagement dans le futur Parc de la

Chaumière. Elle est son conjoint sont beaucoup impliqués pour l'athlétisme. Ils ont fait une demande il y a 2 ou 3 ans pour avoir une piste d'athlétisme dans le secteur. Elle explique que dans le secteur il n'y a pas beaucoup d'emplacements pour courir ni pour les jeunes. Des appareils de musculation extérieurs pourraient aussi être intéressants pour les jeunes familles.

Une citoyenne habite le secteur Notre-Dame des neiges et demande si des jeux d'eau sont prévus dans le secteur du parc Vegas. M Dion demande à Mme Ledoux de lui faire parvenir un courriel et l'encourage à demander aux gens de son secteur qui sont intéressés par les mêmes équipements de faire de même.

Question : Est-ce qu'un accès piétonnier sur la rue Sainte-Geneviève vers Saint-Claude est envisageable? Est-ce que le conseil de quartier pourrait passer une résolution pour avoir un trottoir dans ce secteur. M. Lefebvre demande d'envoyer la demande par courriel au conseil de quartier qui en fera le suivi. M Dion, explique que du côté sud sur le viaduc, il sera possible de traverser, il y aura des aménagements pour faciliter la traverse piétonne. Le citoyen demande, puisqu'il y aura des travaux sur cette section, si c'est possible de raccorder la piste cyclable du boulevard des Cimes? Présentement les pistes sont hasardeuses. On demande au citoyen d'envoyer un courriel pour ses demandes.

Quand on prend la piste cyclable sur la rue Pierre-Mercure, ça nous permet d'aller beaucoup plus loin, mais il y a une clôture dans ce secteur (chemin d'accès pour les terrains de HQ) est-ce qu'il serait possible de retirer la clôture? On explique qu'il y a un projet d'aménagement qui part du secteur de l'École Saint-Claude et qui se rendra à la rue John Simons. Encore une fois un courriel sera acheminé à M Dion.

Question : Est-ce qu'un parc à chien a été considéré dans le secteur? M.Dion explique qu'il y aura un parc à chien à côté de l'Arena des 2 glaces à Val-Bélair. Le parc devrait être fait au courant de la prochaine année.

## **21-02-06 Cooptation**

On explique comment se passe la cooptation.

### **Résolution 21-CA-05**

On désigne M. Mathon comme président d'élection sur une proposition de Mme Katia Gaudreault secondée par Mme Isabelle Chabot.

Le citoyen qui se présente comme membre se présente, M. Danny Barbeau : il habite le secteur depuis octobre, mais a vécu son enfance dans le secteur. Il a aussi son bureau dans le secteur. Il trouve important de s'impliquer dans son lieu de vie.

### **Résolution 21-CA-06**

A l'unanimité M. Danny Barbeau est accepté comme membre coopté.

M. Lefebvre lui souhaite la bienvenue dans le conseil de quartier Des Châtelers.

## **21-02-06 Nomination des postes du conseil d'administration**

Mme Walters va laisser sa place de vice-présidence elle laisse donc sa place à quelqu'un d'autre.

Il y a 3 postes obligatoires : Président, secrétaire et trésorier.

M. Mathon demande si quelqu'un propose quelqu'un pour la présidence M. Louis Lefebvre est proposé par M. Jean-Claude Falardeau secondé par Mme Gaudreault.

À la Vice-Présidence Mme Katia Gaudreault est proposée par Mme Isabelle Chabot secondée par M. Louis Lefebvre.

Au poste de Secrétaire on suggère Mme Isabelle Chabot proposé par Mme Katia Gaudreault secondée par M. Louis Lefebvre.

Au poste de trésorier on suggère M. Jean-Claude Falardeau proposé par Mme Isabelle Chabot secondée par M. Louis Lefebvre.

On planifie que la réunion de juin débutera par la présentation des membres à Danny.

### **Résolution 21-CA-07**

Considérant qu'une restructuration des postes au sein du Conseil de Quartier a été effectuée durant la séance, il a été entendu que le président demeure M. Louis Lefebvre, que la Vice-présidente sera Mme Katia Gaudreault, que la secrétaire demeure Mme Isabelle Chabot et que le trésorier demeure Jean-Claude Falardeau sur une proposition de M. Danny Barbeau secondée par Mme Jennifer Vachon.

### **Résolution 21-CA-08**

Considérant qu'une restructuration des postes au sein du Conseil de Quartier a été effectuée durant la séance, il a été entendu que les nouveaux membres signataires du Conseil de quartier Des Chatêls sont: M. Louis Lefebvre, Président; Mme Katia Gaudreault Vice-Présidente et M. Jean-Claude Falardeau Trésorier sur une proposition de Mme Jennifer Vachon secondée par Mme Isabelle Chabot.

M. Dion quitte et souhaite bonne soirée. Louis, remercie M. Dion d'être présent et de soutenir le CDQ.

## **21-02-06    Fonctionnement du conseil**

### **a. Trésorerie et déboursés**

Le paiement est fait pour la secrétaire de soutien : celui au montant de 90\$ pour le Procès-verbal du mois de mars.

Le paiement est fait pour la secrétaire de soutien : celui au montant de 100\$ pour l'AGA du mois d'avril.

Le paiement est fait pour la secrétaire de soutien : celui au montant de 90\$ pour l'atelier de travail du 24 avril.

La résolution est proposée par M. Louis Lefebvre et secondée par Mme Katia Gaudreault.

### **b. Correspondances**

Pas de correspondance.

**21-02-07 Adoption du procès-verbal de la rencontre du 3 mars**

**Résolution 21-CA-09**

Résolution pour enlever la résolution conjointe qui a été adoptée 2 fois. Proposée par M. Lefebvre et appuyée par Mme Gaudreault.

L'adoption du procès-verbal est proposée par Mme Jennifer Vachon et secondée par Mme Isabelle Chabot.

**21-02-08 Divers**

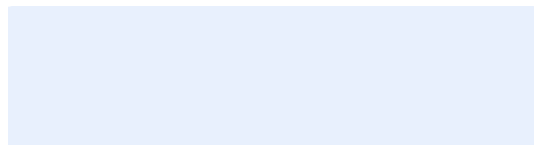
M. Mathon fera parvenir la formule pour le kilométrage à tous les membres.

M. Jean-Claude Falardeau s'occupera du registraire des entreprises.

**21-02-09 Levée de l'assemblée**

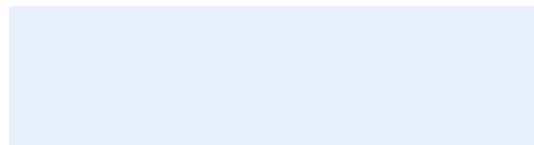
Merci à tout le monde

Par une proposition de Mme Katia, appuyée par Mme Jennifer, **la séance est levée à 22 h 26.**



---

Louis Lefebvre  
Président



---

Isabelle  
Secrétaire